

Paris, le 24 mars 2021

À l'attention de Monsieur Teulier,
Directeur Académique des services de l'Éducation nationale
12 Boulevard d'Indochine, 75019 Paris

Objet : Modifications du guide mouvement intra-départemental

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale,

Nous avons à nouveau découvert avec stupeur de nouvelles dispositions dans le guide pour le mouvement intra-académique. Malgré les oppositions exprimées lors de groupes de travail et CTA, l'Académie utilise les nouvelles dispositions liées à la loi de Transformation de la Fonction publique pour faire passer un certain nombre de mesures, sans aucune prise en compte des discussions avec les représentant-es du personnel.

Après le profilage des postes de direction d'école en REP+, des enseignant-es en section internationale, des ERUN, des professeur-es ressources en ASH, au mouvement 2020, l'augmentation du nombre de postes à profil s'accélère encore pour le mouvement 2021.

Il semblerait que l'Académie anticipe déjà la future réforme de l'Éducation prioritaire. Alors que nos organisations se sont opposées à nouveau à l'existence de postes à profil (différents des postes à exigence spécifique) à deux reprises en GT et CTA nous avons découvert à la lecture du guide que les directeur-trices des écoles dont l'indice de position sociale (IPS) est inférieur à 90 font désormais partie des postes à profil ! Aux 28 postes de direction d'écoles en REP+ à profil au mouvement 2020, s'ajoutent désormais 55 postes à profil supplémentaires pour le mouvement 2021, soit près d'un poste de direction sur huit !

Nous dénonçons cette nouvelle disposition qui pourrait laisser penser que l'exercice est différent dans ces écoles, tant du point de vue professionnel que du service rendu aux usager-es. En outre, nous nous étonnons que cet indice de position sociale devienne progressivement le paramètre principal pour la gestion des personnels et l'affectation des moyens alors que l'Académie a toujours minimisé son importance lors des échanges dans les différentes instances.

À cela s'ajoutent les 15 postes pour les ambassadeur-drices du numérique et les directions d'écoles en enseignement de langue renforcé sans aucune transparence au sujet des postes concernés.

Nos organisations considèrent que seule la participation au mouvement permet d'obtenir un poste à titre définitif. L'équité et la transparence des opérations du mouvement sont à nouveau balayées par l'Académie. Nos organisations s'inquiètent pour les droits des personnels et considèrent que le profilage des postes met en péril la continuité de service public d'éducation sur l'ensemble du territoire.

Enfin, nos organisations syndicales sont très inquiètes de la multiplication de ces postes qui risque d'entraîner une augmentation du nombre de postes à pourvoir par l'appel à la liste d'aptitude à la direction d'école après le mouvement.

(Les directeur-trices vont d'abord participer au mouvement intra, ensuite passer dans le même temps un entretien pour un poste à profil et s'ils-elles sont pris-es, ils-elles libéreront le poste qu'ils-elles auraient obtenu au mouvement ou dont ils-elles sont titulaires).

Les organisations syndicales parisiennes SNUipp-FSU, Snudi-FO, SE-Unsa, SUD éducation vous demandent donc d'annuler le recrutement par le biais d'entretien pour ces postes à profil.

D'autres dispositions contestées par les organisations intersyndicales en GT et en CTA ont été maintenues dans le guide mouvement : suppression des 4 points de bonification pour les titulaires secteurs (TRS) à titre provisoire, AGS comptabilisée dans l'Éducation nationale uniquement (ne reprenant donc pas le reclassement des autres fonctions publiques), VOL dont le spectre trop large affecte des collègues à titre définitif sur des postes qu'ils-elles n'ont pas demandés, suppression des points S qui prenaient en compte les années d'ancienneté sur un poste spécialisé, de PEMF ou de direction. Nous dénonçons l'entêtement de l'Académie à mettre en œuvre des dispositions rejetées par les collègues et l'ensemble de nos organisations. Alors que le mouvement concerne près d'un-e enseignant-e sur quatre, quel mépris pour les enseignant-es parisien-nes !

Les organisations syndicales parisiennes SNUipp-FSU, Snudi-FO, xxx, SUD éducation vous demandent de tenir compte des arguments avancés par les représentant-es des personnels lors des différentes instances et d'annuler ces dispositions afin de garantir un mouvement favorable aux collègues.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur le DASEN, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Les organisations syndicales parisiennes, SNUipp-FSU, Snudi-FO, SE-Unsa, Sud éducation